



Montréal, le 15 mai 2007

**Par courriel**

Me Yves Fréchette  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'autorisation de la construction de la nouvelle centrale  
thermique de Kuujuaq  
Notre dossier R-3623-2007**

---

Cher confrère,

Pour faire suite à la séance de travail tenue le 30 mars 2007 dans le dossier mentionné en titre, la Régie transmet à Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le Distributeur) sa demande de renseignements n<sup>o</sup> 2.

La Régie demande au Distributeur de bien vouloir lui transmettre, de même qu'aux intervenants, ses réponses, au plus tard à **12h le 8 juin 2007**.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/pl

P.j.

c.c. Tous les intervenants